

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 8 mars 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant création d'une zone interdite, identifiée LF-P 23 Paris (Paris), dans la région d'information de vol de Paris.

Du 21 février 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ portant création d'une zone interdite, identifiée LF-P 23 Paris (Paris), dans la région d'information de vol de Paris.

Du 21 février 2018

NOR A R M L 1 8 0 3 9 8 6 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

A compter du 29 mars 2018 : Arrêté du 12 septembre 2017 (JO n° 215 du 14 septembre 2017, texte n° 10 ; signalé au BOC n° 39/2017 ; BOEM 103.2.3.2.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 103.2.3.2.1

Référence de publication : JO n° 48 du 27 février 2018, texte n° 11 ; signalé au BOC n° 9/2018.

JORF n° 48 du 27 février 2018, texte n° 11